



RESOLUTIONS N° 22/2025/PR/MCA-Reg/CA
ISSUES DE LA NEUVIEME SESSION ORDINAIRE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MCA-BENIN REGIONAL

25 septembre 2025

Salle 402, MCA-BENIN REGIONAL

Le Conseil d'Administration du Millennium Challenge Account-Bénin Régional ("**MCA-Bénin Régional**") s'est réuni le **jeudi 25 septembre 2025**, en sa neuvième session ordinaire, au siège du MCA-Bénin Régional, salle 402, Cotonou, en République du Bénin, à l'invitation qui a été notifiée à ses membres le 19 Septembre 2025, conformément aux dispositions de l'Annexe I.C. 1 (b) de l'Accord de Don, de l'article 16 du Décret n° 2023-276 du 24 mai 2023 portant création, organisation, composition et fonctionnement du Millennium Challenge Account-Bénin Régional et de la section 3.13 (a) des Statuts du MCA-Bénin Régional (les "**Statuts**").

CONSIDERANT QUE les Etats-Unis d'Amérique, représentés par le Millennium Challenge Corporation ("**MCC**") et la République du Bénin représentée par le Gouvernement, ont conclu un Accord de Don du Millennium Challenge en date du 14 décembre 2022 (l'"**Accord de Don**") ;

CONSIDERANT QUE les termes commençant par une majuscule et qui ne sont pas définis dans les présentes, revêtent la signification qui leur est donnée dans l'Accord de Don ;

CONSIDERANT QUE par Décret n° 2023-276 du 24 mai 2023 portant création, organisation, composition et fonctionnement du Millennium Challenge Account-Bénin Régional (le "**Décret**") le Gouvernement a créé le MCA-Bénin Régional pour mettre en œuvre les dispositions de l'Accord de Don et des Accords Complémentaires tels que définis dans l'Accord de Don ;

CONSIDERANT ENFIN QUE la réunion du Conseil d'Administration a été régulièrement convoquée, et que le quorum requis pour tenir la session a été atteint conformément aux dispositions de l'article 16 du Décret, de la section 3.13 (b)(i) des Statuts ;

Le Conseil d'Administration, après avoir suivi les communications présentées par le Coordonnateur National du MCA-Bénin Régional au cours de la présente session, et après en avoir délibéré, a :

RESOLU QUE chaque membre du Conseil d'Administration présent reconnaît avoir reçu une notification suffisante de l'avis de convocation de la neuvième session ordinaire ;

RESOLU QUE le Conseil d'Administration, après examen et discussions

- ✓ approuve les Annexes au Manuel des Ressources Humaines du MCA-Bénin Régional, comme partie intégrante dudit Manuel tel qu'approuvé par Résolutions n° 21/2025/PR/MCA-Reg/CA du 3 septembre 2025 ;
- ✓ confirme que les recommandations des Administrateurs n'impactent pas la validité du Manuel tel qu'approuvé, et
- ✓ instruit la Coordination Nationale à l'effet de poursuivre la mise en œuvre des points résiduels des recommandations conformément au plan d'action retenu.

RESOLU QUE le Conseil d'Administration, après examen et discussions, ratifie les documents relatifs au décaissement des fonds ci-après, pour le trimestre d'octobre à décembre 2025 :

- ✓ Fonds de Développement du Compact (CDF) :

1. Budget Détaillé,
2. Rapport Financier Détaillé,
3. Demande de Décaissement,
4. Note Explicative,
5. Rapport sur les Conditions Préalables.

- ✓ Fonds de Facilitation du Programme (CFF) :

1. Budget Détaillé,
2. Rapport Financier Détaillé,
3. Demande de Décaissement,
4. Note explicative,
5. Rapport de Passation des Marchés, et
6. Rapport sur les Conditions Préalables.

- ✓ Fonds Compact (Premier Décaissement)

1. Plan de travail,
2. Budget Détaillé,
3. Rapport Financier Détaillé
4. Demande de Décaissement,
5. Note explicative, et
6. Rapport sur les conditions préalables.

RESOLU QUE le Conseil d'Administration, après examen et discussions, approuve les documents de décaissement de la Contribution du Gouvernement (GoB) ci-après, pour le trimestre d'octobre à décembre 2025 :

1. Budget Détaillé,
2. Rapport financier détaillé
3. Demande de Décaissement, et
4. Note explicative.

RESOLU QUE le Conseil d'Administration, après examen et observations, approuve le Plan de Passation des Marchés N°13 (PP13) pour la période du 1^{er} octobre 2025 au 30 septembre 2026.

RESOLU QUE le Conseil d'Administration, après examen du mémorandum y afférent et discussions :

- ✓ Rejette la composition du CPP telle que proposée ;
- ✓ Instruit la Coordination nationale à l'effet de : (i) procéder à une revue de la composition en prenant en compte prioritairement la société civile et (ii) solliciter à nouveau l'approbation du Conseil d'Administration par consultation à domicile.

RESOLU QUE le Conseil d'Administration, après examen du mémorandum y afférent, approuve le Plan de Responsabilité Fiduciaire révisé du MCA-Bénin Régional.

RESOLU QUE le Conseil d'Administration, après avoir suivi la présentation faite sur le plan de dotation en personnel du MCA-Bénin Régional à la suite de l'audit des ressources humaines requis par Résolutions n° 21/2025/PR/MCA-Reg/CA du 3 septembre 2025, rejette la révision dudit plan telle que proposée par le Coordonnateur National et l'instruit à l'effet d'optimiser davantage les ressources humaines en relation avec les objectifs du Compact.

RESOLU QUE le Conseil d'Administration, après avoir procédé à une évaluation sommaire et satisfaisante des performances du Coordonnateur National et à après revue des conditions de son contrat de travail,

- ✓ approuve le renouvellement dudit contrat dans les mêmes conditions pour une période de deux ans.
- ✓ Toutefois, met en place un comité chargé de renseigner en détail le formulaire d'évaluation, au nom des Administrateurs, et de soumettre ledit formulaire à la signature du Président du Conseil d'Administration ; ce comité est composé (i) du Directeur de cabinet du Ministre du Développement et de la Coordination l'Action Gouvernementale, (ii) du Directeur de cabinet du Ministre de l'Economie et des Finances et (iii) du Directeur adjoint de Cabinet du Ministre du Cadre de Vie en charge des transports.

RESOLU EN OUTRE QUE le Coordonnateur National est autorisé à transmettre le cas échéant, à MCC pour avis de non-objection, tous les documents dûment autorisés, approuvés et ratifiés par les présentes Résolutions.

RESOLU ENFIN QUE les membres du Conseil d'Administration, le Coordonnateur National, les Directeurs et le Conseiller Général du MCA-Bénin Régional sont autorisés et instruits pour élaborer et signer tout document et prendre toute action en vue de la réalisation et de l'accomplissement de l'objectif des présentes Résolutions dans les limites de leurs compétences respectives.

Signées et mises en vigueur ce 25 septembre 2025.

/S/

Nom : Abdoulaye BIO TCHANE
Titre : Président du Conseil d'Administration

/S/

Nom : Corine OROUNLA TCHOKPONHOUE
Titre : Conseiller Général du MCA-Bénin Régional,
Secrétaire du Conseil d'Administration